CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES

FÉMININES

Besançon le 16 décembre 2017



RÈGLEMENT

Date limite d'inscription : 1er décembre 2017

SOMMAIRE

۱ -	-	ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT		3
	1.	Formule du championnat	3	
	2.	Résultats – Classement – Récompenses	3	
		2.1 Résultat d'une rencontre	3	
		2.2 Classement	3	
		2.3 Récompenses	4	
	_	CONDITIONS DE PARTICIPATION		5
"		Clubs		J
		Lutteuses		
		Equipes		
		Entraîneurs		
	4.	Littalileuis	J	
Ш	-	ORGANISATION D'UNE RENCONTRE		6
	1.	Composition de l'équipe	6	
		1.1 Catégories de poids	6	
		1.2 Effectif	6	
	2.	Déroulement	6	
	3.	Pesée	6	
	4.	Arbitrage	7	
	5.	Horaire programme	7	
	,	PÈOLEMENT DES LITIGES		_
IV	<i>,</i> -	RÈGLEMENT DES LITIGES	••••	ð
V	-	ANNEXES		9
	Ar	nnexe 1 - Formulaire d'inscription	9	
	Ar	nnexe 2 - Fiche de renseignements du club1	0	
	Ar	nnexe 3 - Liste de l'effectif de l'équipe1	1	
	Ar	nnexe 4 - Autorisation pour des lutteuses licenciées à un autre club FFL1	2	
	Ar	nnexe 5 - Attestation sur l'honneur d'identité1	3	
	Ar	nnexe 6 - Modèles de tableau d'appariement	4	

Ce règlement s'inscrit dans le cadre plus large des textes officiels édités par la FFL et l'UWW, auxquels il faut se référer pour tout point de règlement non précisé.

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

La formule d'appariement est un tournoi nordique jusqu'à 4 équipes et un tableau à « double élimination » à partir de 5 équipes.

Un numéro tiré au sort est attribué à chacune des équipes.

Le championnat se déroule sur un week-end défini par le calendrier FFL.

2. RÉSULTATS - CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

2.1 Résultat d'une rencontre

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a gagné le plus de combats.

En cas d'égalité de combats gagnés, l'équipe vainqueur est déterminée selon les critères hiérarchiques suivant :

- Le plus grand nombre de points de classement lors de la rencontre.
- o Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).
- o Le plus de victoires par tombé (5-0).
- Le plus de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
- o Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

2.2 Classement

2.2.1 Tableau double élimination – plus de 4 équipes (cf. modèle tableau en annexe) :

- Le 1^e tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre d'équipes, il peut y avoir des exempts.
- Chaque équipe vainqueur ou exempte au tour de qualification passe dans le « tableau des gagnants ».
- Chaque équipe perdante passe dans le tableau des repêchages.
- Afin d'éviter que 2 équipes ne se rencontrent à nouveau lors des repêchages, il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique les équipes « bleues ».
- Le dernier tour de repêchage qui détermine les équipes qui seront classées 3^{ème} et 4^{ème} doit se dérouler même si la rencontre a déjà eu lieu lors de tours précédents.

2.2.2 Tournoi nordique - moins de 5 équipes (cf. modèle tableau en annexe) :

- Toutes les équipes se rencontrent.
- Des points de rencontre sont attribués en fonction du résultat final de la rencontre :
 - Victoire de la rencontre = 1 point de rencontre
 - o Défaite de la rencontre = 0 point de rencontre

L'équipe qui a le plus de points de rencontre est classée 1ère etc.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre deux équipes, il faut rechercher le résultat de la rencontre de l'une contre l'autre.
- En cas d'égalité de points de rencontre **entre plus de 2 équipes**, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les deux meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivant :
 - Le moins de points de classement.
 - o Le plus de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).
 - o Le moins de victoires par tombé (5-0).
 - Le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
 - o Le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

Les deux dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe.

2.3 Récompenses

L'équipe championne de France par équipes féminines remporte un trophée et chaque membre de l'équipe est médaillé d'or.

Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} sont médaillées respectivement d'argent et de bronze.

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE féminines. Les clubs doivent :

- Etre affiliés à la FFL à la date limite d'inscription fixée au 1er décembre 2017.
- Remettre le dossier d'engagement complet à la FFL à la date limite d'inscription comprenant :
 - Formulaire d'inscription (cf. annexes).
 - Fiche de renseignements du club (cf. annexes).
 - Chèque d'engagement de 200 €.
 - Chèque de caution de 500 € (différent du chèque d'engagement).
 - **Autorisation du président du club d'origine** pour chaque lutteuse inscrite licenciée dans un autre club FFL *(cf. annexes).*
 - Liste des lutteuses engagées, des entraîneurs et de l'arbitre (cf. annexes)
 - Autorisation de « transfert international » UWW pour une lutteuse étrangère non résidente en France (cf. règlement UWW en vigueur).
 - **Pour chaque lutteuse inscrite,** photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport ou d'un document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité (avec photo, date de naissance, nationalité).

2. LUTTEUSES

Les lutteuses engagées doivent :

- Etre licenciées FFL **juniors U20** (pas de surclassement pour les cadettes U17) ou **seniors** ou **vétéran A** à la date limite d'inscription.
- Les lutteuses étrangères résidentes en France devront avoir été licenciées FFL durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFL pour les transferts internationaux UWW ne sont pas comptabilisées.

3. ÉQUIPES

L'effectif de l'équipe inscrite (cf. annexes) doit respecter les conditions suivantes :

- 12 lutteuses au maximum,
- 5 lutteuses au minimum,
- 1 lutteuse au maximum avec autorisation de transfert UWW,
- 2 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club FFL (non engagé dans le championnat de France par équipes féminin).

4. ENTRAINEURS

Les entraineurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être licenciés et diplômés FFL ou d'Etat recensés sur l'intranet fédéral.

III - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 Catégories de poids

5 catégories de poids : 51 kg (+ 48), 55 kg, 60 kg, 66 kg, 76 kg

Une lutteuse peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée.

Le poids de corps d'une lutteuse lors de la pesée détermine la catégorie de poids qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre.

1.2 Effectif

Une équipe, pour une rencontre, doit respectée les critères suivants :

- 4 lutteuses au minimum,
- 2 lutteuses au maximum licenciées dans un autre club FFL si il n'y a pas de lutteuse avec autorisation de transfert international UWW ou 1 lutteuse au maximum licenciée dans un autre club FFL s'il y a une lutteuse avec autorisation de transfert international UWW.

Une lutteuse ne peut faire qu'un combat par rencontre.

Seuls les lutteuses et les entraîneurs (diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet) figurant sur la feuille de composition d'équipe sont autorisés à prendre place sur le banc prévu à cet effet.

1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant la pause.

2. DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Une rencontre se compose de 5 combats dans l'ordre croissant des catégories de poids.

Les lutteuses doivent porter un maillot de lutte règlementaire à l'effigie de leur club.

L'équipe appelée la première porte le maillot rouge.

3. PESÉE

La pesée se déroule selon l'horaire programme, fixé par la FFL.

Sur la feuille de pesée de chaque équipe, fournie par l'arbitre, figure la liste de toutes les lutteuses inscrites.

Chaque lutteuse avant d'être pesée devra présenter sa licence FFL (format papier ou numérique). En cas de non présentation de sa licence, elle doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée l'attestation sur l'honneur d'identité en annexes.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, une lutteuse pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent.

L'arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

L'effectif pesé doit permettre la composition d'une équipe (cf. 1.2 effectif).

4. ARBITRAGE

La rencontre se déroule avec un corps d'arbitrage complet.

Chaque club participant au championnat de France par équipes Féminines doit engager au moins 1 arbitre de niveau au moins national.

Chaque club prendra en charge les frais de déplacement et de séjour (restauration, hôtel) de cet arbitre dans la limite du barème fédéral.

L'arbitre engagé par le club est convoqué par la FFL et reçoit une indemnité liée à sa mission fédérale à responsabilité (MFAR).

Le club sans arbitre engagé doit s'acquitter d'une pénalité financière de 500 €.

5. HORAIRE PROGRAMME

L'horaire programme est fixé par circulaire fédérale en amont du championnat.

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

Un certain nombre de litiges, pouvant être rencontrés lors du championnat, est reporté dans le tableau suivant et fait référence à une décision sportive ou une pénalité financière.

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

Nature des litiges	Pénalité	
Absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée	Décision sportive : la lutteuse doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou sa copie) ou à défaut devra être utilisée une attestation sur l'honneur (cf. annexes). Toute fausse déclaration sera sanctionnée.	
Equipe composée de moins de 4 lutteuses.	Décision sportive : La rencontre ne se déroule pas. Le club est déclaré perdant sur le score de 0 victoire à 5 et de 0 point de classement à 25.	
Retrait d'un club inscrit, avant le début du CFE	Pénalité financière : Les droits d'engagement sont définitivement acquis par la FFL.	

ANNEXE 1 - FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A envoyer, dûment complété, à la FFL avant la date limite d'inscription.

Je sous	ssigné,		
	NOM – Prénom		
Préside	nt du club de :		
Courriel	<i>z</i>		
Inscrit u	une équipe au championnat de France par équ	uipes féminins.	
	ie avoir pris connaissance de l'ensemble du règle er et à faire respecter.	ement que je m'enga	age à
Je joins a	au présent formulaire d'inscription :		
•	La fiche de renseignements du club (cf. annexe	es).	
•	Le chèque d'engagement n° deux cents euros (200 €).	d'un mo	ntant de
•	Le chèque de caution n°cinq cents euros (500 €).	d'un mo	ontant de
•	La liste des lutteuses engagées, des entraîneur	rs et de l'arbitre (cf.	annexes).
•	Autorisation de transfert international UWW pou étrangère non résidentes en France	ur les lutteuses de n	ationalité
•	L'autorisation du président du club d'origine licenciée dans un autre club FFL (cf. annexes).		use inscrite
	Fait à	, le/	_/20
	Signature précédée de la mention manuscrite "Lu	et approuvé"	

ANNEXE 2 - FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CLUB

A envoyer, dûment complété, à la FFL avant la date limite d'inscription.

CLUB :	
Adresse :	
NOM DU PRÉSIDENT DU CLUB :	
Tél. du club :	
Courriel du club :	
Adresse du site internet du club :	
NOM PRÉNOM DU CONTACT :	
Adresse :	
Téléphone :	Tél. portable :
Courriel :	

ANNEXE 3 - LISTE DE L'EFFECTIF DE L'EQUIPE

A envoyer, dûment complété, à la FFL avant la date limite d'inscription.

Rappel des conditions d'engagement des lutteuses et de l'équipe :

- Etre juniors U20 ou seniors ou vétérans A licenciées FFL à la date limite d'inscription.
- Maximum 2 lutteuses licenciées dans un autre club FFL.
- Maximum 1 lutteuse avec autorisation de transfert international UWW.

Equipe (nom du club) :	
	*N°Lic = 6 derniers chiffres de la carte licence

	LUTTEUSES (12 au maximum)					
N°	NOM	Prénom	N° Lic *	Club	Date naiss.	Nationalité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

	ENTRAINEURS (3 au maximum, licenciés et diplômés FFL ou d'Etat recensés sur intranet)					
N°	NOM	Prénom	N° Lic* Club Niveau de		Niveau de diplôme	
1						
1						
2						

	ARBITRE (niveau au moins national)						
N°	NOM	Prénom	N° Lic*	Club	Niveau de diplôme		
1							

ANNEXE 4 - AUTORISATION - LICENCIÉE DANS UN AUTRE CLUB FFL

A envoyer, dûment complété, à la FFL avant la date limite d'inscription.

Je soussigné,					
NOM – Prénom					
Président du club de :					
Courriel :					
Autorise la licenciée de mon club :					
NOM Prénom	-				
N° Licence					
A participer au championnat de France par équipe	s féminins				
avec le club :					
Fait à	, le// 20				

Signature et cachet du club

ANNEXE 5 - ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

A utiliser en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée et sans présentation d'une pièce d'identité (ou copie)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

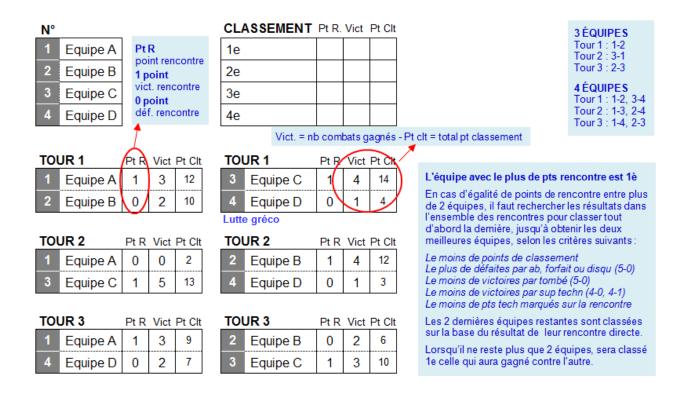
Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFL Attestation à récupérer par le délégué fédéral ou l'arbitre

Je soussigné :				
en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique				
Courriel :	Tel :			
Déclare sur l'honneur que la lutteuse qui s'est p	esée :			
NOM Prénom				
Du club de				
Lors de la compétition				
Correspond à la lutteuse inscrite sur la feuille de pesée.				
Fait à				
	Le			

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

2 A 4 ÉQUIPES - TOURNOI NORDIQUE



5 A 8 ÉQUIPES - TABLEAU À DOUBLE ÉLIMINATION

Les règles exposées ci-dessous sont aussi valables pour les tableaux de 16 ou 32

